

DÉCISION DU PRÉSIDENT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

N° : DP-25-071

SERVICE : Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale

OBJET : Sinistre du 23 septembre 2022 : Incendie piscine-gymnase Carriat – Acceptation d'indemnisation

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 23-17 en date du 20 décembre 2023 portant délégation de fonction et de signature du Président au 8^e Vice-Président, Monsieur Sébastien GOBERT, dans le domaine des Sports, de l'Administration générale et des Ressources humaines, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDÉRANT l'incendie survenu le 23 septembre 2022, au Lycée Carriat situé 1 rue du Crouy à Bourg-en-Bresse (01000), ayant occasionné la dégradation de la piscine et du gymnase ;

CONSIDÉRANT l'indemnisation déjà reçue de 190 392,73 € versée par Pilliot, courtier de la Communauté d'Agglomération, correspondant à l'indemnité immédiate après sinistre ;

CONSIDÉRANT l'indemnisation proposée par Pilliot de 63 100,72 €, correspondant à une partie de l'indemnité différée de 82 098,37 € suite à la présentation de justificatifs après sinistre.

DÉCIDE

D'ACCEPTER l'indemnité de 63 100,72 € versée par Pilliot, courtier de la Communauté d'Agglomération, correspondant à l'indemnisation partielle de l'indemnité différée du sinistre du 23 septembre 2022 : incendie piscine-gymnase Lycée Carriat.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 07 avril 2025.

Pour le Président et par délégation,

Sébastien GOBERT

8e Vice-Président aux Sports, à l'Administration générale et aux Ressources humaines

www.grandbourg.fr

Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse

3 avenue Arsène d'Arsonval

CS 88000 - 01008 BOURG-EN-BRESSE Cedex

Tél. : 04 74 24 75 15 / Fax : 04 74 24 75 13

